

Conseil Municipal **Séance du 23 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : DENIAUX J., SALLEY P., FEUARDANT LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., GUENARD C., LE CALVEZ A., CHARLES E., BESSELIEVRE E., LE BIEZ F., MOUNIER M., ROBERT A., MAHIEU A., LAGALLE S., HUE A-S.

M. Daniel COCU désigné conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Communications diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la communauté de communes des Pieux concernant les curages, la liste des curages à faire doit être adressée pour le 30 avril 2014.

M. Alain MAHIEU signale que des accotements sont à faire au carrefour à Fritot en direction de la Vallée Hochet.

M. Stéphane LAGALLE informe que la Route des Pieux a été inondée.

Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 08 avril 2014 :

Le point a été fait sur les travaux.

33 élèves sont prévus en maternelle (petite section)

Réforme des rythmes scolaires : une nouvelle solution de 3/4h serait possible, M. COURTEILLE, inspecteur, serait d'accord, des locaux seraient disponibles sur SAINT GERMAIN LE GAILLARD (salle du conseil, bibliothèque, classes)

Monsieur le Maire expose le dossier de restauration de 3 vitraux de l'église, la subvention est accordée, c'est la SARL Gérard MAUROUARD qui fera les travaux.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier relatif au logiciel GALA, les référents sont Monsieur le maire et les adjoints.

ORDRE DU JOUR :

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS

Monsieur le Maire expose la nécessité d'élire des délégués du Conseil Municipal au C.C.A.S. et demande quelles sont les personnes candidates.

Sont candidats :

Myriam FEUARDENT-LEFEVRE,
Anne LE CALVEZ,
Claire GUÉNARD,
Elisabeth CHARLES,
Emmanuelle BESSELIÈVRE,
Alain MAHIEU,
Marc MOUNIER,
Daniel COCU

Monsieur le Maire expose le rôle du CCAS.

Ces candidats sont élus délégués au C.C.A.S. à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les Conseillers ayant délibéré sur les différents pôles d'intérêts pouvant faire l'objet de la formation d'une commission, et les personnes intéressées s'étant proposées et réparties sur les commissions, le Conseil Municipal nomme les commissions communales comme suit :

Finances : Johan DENIAUX, Yolaine LEFEVRE, Philippe SALLEY, Alain MAHIEU, Stéphane LAGALLE

Équipements Communaux de Loisirs et Sportifs : Johan DENIAUX, Philippe SALLEY, Alain ROBERT, Alain MAHIEU, Marc MOUNIER, Stéphane LAGALLE

Culture – Scolaire – Garderie : Myriam FEUARDENT-LEFEVRE, Claire GUÉNARD, Elisabeth CHARLES, Anne-Sophie HUÉ, Emmanuelle BESSELIÈVRE, Yolaine LEFEVRE

Fêtes et Cérémonies : Claire GUÉNARD, Elisabeth CHARLES, Anne-Sophie HUÉ, Emmanuelle BESSELIÈVRE

Travaux – Urbanisme – Environnement : Yolaine LEFEVRE, Alain ROBERT, Alain MAHIEU, Stéphane LAGALLE, Daniel COCU

Voirie – Agriculture : Anne LE CALVEZ, Franck LEBIEZ, Philippe SALLEY, Alain ROBERT, Alain MAHIEU, Marc MOUNIER, Stéphane LAGALLE

Cimetière : Myriam FEUARDENT-LEFEVRE, Anne LE CALVEZ, Alain ROBERT, Marc MOUNIER

Communication : Emmanuelle BESSELIÈVRE, Alain ROBERT, Marc MOUNIER

Monsieur Alain ROBERT expose les détails pour ouvrir un site internet pour la commune. Monsieur le Maire charge la commission communication d'étudier la procédure et de la présenter à une prochaine réunion de conseil municipal.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires sont nommés par le directeur des services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

NOM	PRENOM	PROFESSION	DOMICILE
<u>TITULAIRES</u>			
SALLEY	Philippe	Agriculteur	Le Haut de St Germain – ST GERMAIN LE GD
DESPERQUES	France	Retraitée	Rue Pierrot – ST GERMAIN LE GAILLARD
FEUARDANT	Denis	Chauffeur	Les Nouettes – ST GERMAIN LE GAILLARD
AVOINE	Pierre	Retraité agric.	Fritot – ST GERMAIN LE GAILLARD
LENEPVEU	Hélène	Retraitée	Fritot – ST GERMAIN LE GAILLARD
SANSON	J-Claude	Retraité DCN	La Morinerie – ST GERMAIN LE GAILLARD
MILESI	Guy	Logisticien retraité	Route du Poteau Bleu – ST GERMAIN LE GAILLARD
LEFEVRE	Bernard	Cuisinier retraité	Les Nouettes – ST GERMAIN LE GAILLARD
CARDET	M. Christine	Agricultrice	Hameau Simon – ST GERMAIN LE GAILLARD
BATAILLE	Alfred	Soudeur retraité	Hameau ès Contes – ST GERMAIN LE GAILLARD
DUREL	André	Agriculteur	Hameau Bavent - ST GERMAIN LE GAILLARD
<u>LE BIEZ</u>	<u>Maurice</u>	Agriculteur retrait.	La Pierre – ST GERMAIN LE GAILLARD

(propriétaire de bois)

SUPLÉANTS

RUEL	Patrice	DCN	Hameau Duval – ST GERMAIN LE GAILLARD
LEFEVRE	Myriam	Secrétaire	Le Bois – TREAUVILLE
VAULTIER	Hubert	Agriculteur	Bernay – ST GERMAIN LE GAILLARD
PROUFF	René	Soudeur	Hameau ès Vrats – ST GERMAIN LE GAILLARD
GIRARD	Michel	Travaux publics	Le Haut de St Germain – ST GERMAIN LE GAILLARD
LEVALLOIS	J. Pierre	Agriculteur	La Blonderie – ST GERMAIN LE GAILLARD
HUE	Anne-Sophie	Infirmière	Hameau Duval – ST GERMAIN LE GAILLARD
GODEY	Jean François	Retraité Gendarm.	Hameau des Landes – ST GERMAIN LE GAILLARD
MAHIEU	Jean-Marie	Commerçant	Route du Rozel – ST GERMAIN LE GAILLARD
LEROUVILLOIS	Gérard	Retraité DCN	Route de Grosville – ST GERMAIN LE GAILLARD
LESEIGNEUR	Paul	Retraité agricole	Le Viacou – LES PIEUX
SANTARNECCHI	Yves	Retraité	Hameau ès Vrats – ST GERMAIN LE GAILLARD

Dans l'attente du choix de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite des élections municipales il est nécessaire de constituer la Commission d'Appel D'Offres (CAO).

Celle-ci est composée du Maire ou de son représentant et de trois conseillers municipaux. Il conviendra donc d'élire également trois suppléants.

Les conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité pour un vote à main levée.

Suite à l'appel de candidatures fait par le Maire pour les postes de délégués titulaires, trois conseillers sont candidats : MM. Daniel COCU, Alain MAHIEU, Stéphane LAGALLE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour les trois candidats soit 15 voix.

Sont proclamés élus comme délégués titulaires,

M. Daniel COCU

M. Alain MAHIEU

M. Stéphane LAGALLE.

Pour les 3 postes de délégués suppléants, sont candidates : Mmes Claire GUENARD, Elisabeth CHARLES et Emmanuelle BESSELIEVRE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour les trois candidates soit 15 voix.

Sont proclamées élues comme déléguées suppléantes,

Mme Claire GUENARD

Mme Elisabeth CHARLES

Mme Emmanuelle BESSELIEVRE.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un « Correspondant Défense » parmi les conseillers.

Le rôle du Correspondant Défense est essentiellement informatif et pédagogique sur les activités de défense par exemple pour les jeunes : le recensement obligatoire à 16 ans et la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD).

Monsieur Alain ROBERT ayant fait savoir qu'il était volontaire pour cette fonction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

NOMME Monsieur Alain ROBERT : Correspondant Défense de la commune.

DÉLEGATION D'UN ÉLU REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMÉRIQUE.

Le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat mixte Manche Numérique au titre de la compétence « Assistance à l'informatique de gestion » et informe qu'il est obligatoire de nommer un membre du conseil qui participera à l'élection des délégués (15 titulaires et 15 suppléants) de l'Assistance à l'Informatique de Gestion qui siégeront au comité syndical aux côtés des délégués de l'« Aménagement numérique du territoire ».

Monsieur Alain ROBERT étant candidat à cette nomination,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Alain ROBERT pour représenter la commune au syndicat Mixte Manche Numérique au titre de la compétence « Assistance à l'informatique de Gestion ».

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA MANCHE.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Comité Départemental d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales de la Manche (CDAS 50).

Un délégué titulaire du Conseil Municipal et un suppléant doivent être désignés suite aux élections municipales.

Le Maire Johan DENIAUX et la 2^{ème} adjointe Myriam LEFEVRE se proposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

NOMME comme délégués des élus :

Titulaire : M. Johan DENIAUX

Suppléante : Mme Myriam LEFEVRE

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES DE LA DIELETTE.

L'Association Intercommunale d'Aide aux Personnes Agées du Pays de la Diélette a fait parvenir un courrier en mairie pour demander que leur soient communiqués les noms des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du Secteur d'Action Gériatologique (SAG) du canton des Pieux.

Daniel COCU est candidat, et Claire GUENARD se propose comme suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
NOMME comme délégués des élus :

Titulaire : M. Daniel COCU

Suppléante : Mme Claire GUENARD

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT A LA COMMISSION DE GESTION DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE.

Le Maire informe les conseillers que la convention signée entre les communes de PIERREVILLE, ST GERMAIN LE GAILLARD et LE ROZEL, prévoit que chaque commune soit représentée au sein de la commission paritaire intercommunale de gestion de la garderie périscolaire par :

- Le maire de chaque commune,
- Un représentant de chaque conseil municipal,
- Un parent d'élève de chaque commune.

Mme Elisabeth CHARLES représentant les parents d'élèves, Mme Myriam FEUARDANT LEFEVRE est candidate pour représenter le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

NOMME à l'unanimité des votants Madame Myriam FEUARDANT LEFEVRE pour représenter la commune au sein de la commission paritaire intercommunale.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA DOUVE.

Le Maire informe les conseillers qu'il convient de procéder à la nomination de 2 délégués pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve (SIAD). La commune de ST GERMAIN LE GAILLARD étant concerné par la Scye, rivière coulant sur son territoire et affluent de la Douve.

Messieurs Alain ROBERT et Alain MAHIEU se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NOMME délégués de la commune auprès du syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve :

M. Alain ROBERT et M. Alain MAHIEU

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2014.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de la Manche concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce fonds, géré par les services du Conseil Général, permet d'accompagner les Manchois lors de l'accès dans un nouveau logement ou pour leur permettre de s'y maintenir. C'est un dispositif également sollicité pour lutter contre la précarité énergétique. La contribution demandée est de 0,60€ par habitant.

Le FSL piloté par le Département est fortement mobilisé depuis 5 ans pour accompagner les ménages en difficulté d'autant plus impactés par un contexte économique dégradé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de contribuer à nouveau au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2014,

APPROUVE le principe d'un abondement au FSL pour les communes sur la base du nombre d'habitants soit 0.60€/ habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants, AUTORISE le Maire à verser la participation de SAINT GERMAIN LE GAILLARD à raison de 0.60 X 714 = 428.40 €.

DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS (4 ANNONCES LEGALES POUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA JUMELINERIE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin à La Jumelinerie, les frais d'annonces légales n'ont pas été prévues au budget primitif.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents pour faire une décision modificative à concurrence de 1.200,00 € (- 1.200,00 € à l'article 020, + 1.200,00 € à l'article 2031).

M. Philippe SALLEY propose de faire le tour des chemins de la commune avec les membres du conseil municipal. Une date sera fixée ultérieurement.

CEREMONIE DU 8 MAI 2014

Le programme est exposé. La cérémonie débutera à 9h15 devant la mairie.

SAINT URBAIN

La commune assurera l'organisation de la journée du samedi et attend une prochaine réunion du comité des fêtes afin de savoir si une nouvelle équipe se constitue.

RECRUTEMENTS D'AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS.

Le Maire expose au Conseil que les besoins des services peuvent justifier :

- Le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- Le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
- Le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Il propose de délibérer pour procéder au recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise le Maire à recruter des agents non titulaires, en tant que besoin, pour :

- Faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- Faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
- Remplacer des fonctionnaires territoriaux ou agents contractuels indisponibles,

Dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Article 2 : Charge le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Article 3 : Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Mme Anne LE CALVEZ signale que des tas d'herbe tondue se sont accumulés, elle demande la pose d'une pancarte « dépôt de déchets interdits ». A ce sujet, M. Philippe SALLEY propose qu'un article soit mis dans la presse : éviter les dépôts sur le territoire communal.

M. Alain ROBERT demande où en est le dossier de procédure MIMO (qui remplace MIMAX). La mise en place d'un pylône de 12 mètres près du calvaire à l'entrée de la commune est en cours d'exécution et permettra l'accès à l'ADSL dans un rayon de 3 kms en attendant l'arrivée de la fibre optique. Ce pylône sera installé pour une maximale de 12 ans.

Mme Myriam FEUARDENT-LEFEVRE annonce que l'ADMR recherche du personnel pour les remplacements d'été (juin à septembre), une réunion a lieu à ce sujet le 07 mai 2014.

M. Franck LEBIEZ demande où en est la constitution du bureau de la Communauté de Communes des Pieux, Monsieur le Maire répond que les élections ont lieu le 25 avril 2014.

Il y a eu un problème de consommation à la salle des fêtes lors de la location à M. Alain MAHIEU, il faudra faire intervenir EDF pour diagnostiquer le problème.

Il est question de mettre en place un groupe de travail pour l'aménagement du bourg.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 13 mai 2014.

FIN DE SÉANCE